

En début de carrière, la catégorie socioprofessionnelle dépend du diplôme obtenu. Grâce à leurs diplômes plus élevés, les jeunes femmes actives ont, dans l'ensemble, des postes plus qualifiés que les hommes.

Un diplôme d'enseignement supérieur améliore beaucoup le salaire et la carrière, mais, cette fois, davantage pour les hommes.

Les chances d'exercer une profession de cadre supérieur, enseignant, médecin, avocat, infirmière, technicien ou représentant de commerce, dépendent avant tout du niveau de diplôme et moins de l'origine sociale. Ainsi, en 2006, en début de carrière, 79 % des diplômés des cursus longs du supérieur économiquement actifs exercent une profession supérieure ou intermédiaire. La proportion est de 57 % pour les diplômés des cursus courts et de 23 % pour ceux dont le diplôme le plus élevé est le baccalauréat (*graphique 01*). L'avantage qu'un diplômé des cycles longs du supérieur possède sur un diplômé des cursus courts pour exercer une telle profession est donc de 22 points, bien supérieur à celui que les enfants de cadres ont sur ceux d'ouvriers (8 points) lorsqu'ils détiennent un diplôme d'enseignement supérieur de même catégorie.

Depuis 2002, les femmes présentes sur le marché du travail ont accès en plus fortes proportions que les hommes aux professions supérieures et intermédiaires, peu après la fin de leurs études ; en 2006, 42 % de ces jeunes actives exercent l'une de ces professions pour 38 % de leurs homologues masculins. Ce résultat reflète la supériorité du niveau d'instruction des jeunes femmes qui se présentent sur le marché du travail ; à diplôme égal, au contraire, elles ont moins accès à ces professions que les hommes.

Via le métier exercé et les responsabilités, le niveau de salaire dépend lui aussi du niveau de diplôme, mais plus nettement pour les hommes. Modérées parmi les plus jeunes, les différences de rémunérations

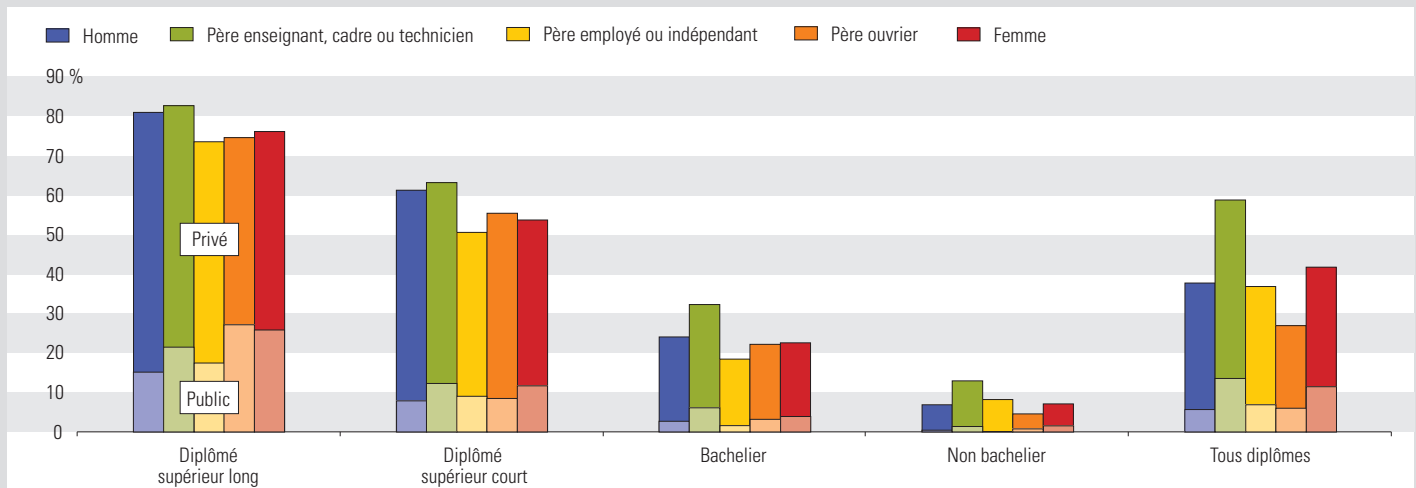
s'amplifient en fonction du déroulement de la carrière et de l'âge. Ainsi, autour de 50 ans, le salaire médian des diplômés de l'enseignement supérieur est double de celui des salariés sans diplôme, ce rapport s'élevant respectivement à 2,2 parmi les hommes et 2,0 parmi les femmes (*graphique 02*).

Ces différences entre hommes et femmes tiennent aux secteurs d'exercice, ainsi d'ailleurs qu'aux domaines de formation : le secteur public où les femmes sont plus présentes ne propose pas de rémunérations aussi élevées que le privé.

Le graphique 01 porte sur les jeunes qui sont économiquement « actifs » (possèdent ou recherchent un emploi) et le graphique 02 sur les salariés à temps plein. Les diplômes d'enseignement supérieur « long » et général (5A) sont les diplômes de grandes écoles et de second et troisième cycles universitaires. Ceux de l'enseignement supérieur court et finalisé sont les DUT, BTS, et les diplômes paramédicaux et sociaux. Seuls les premiers (5A) sont pris en compte par le graphique 03. Les origines socioprofessionnelles (*graphique 01*) sont regroupées en trois catégories : les chefs d'entreprise et les professions supérieures et intermédiaires, les ouvriers et enfin les employés, agriculteurs, artisans et commerçants. Le secteur public (*graphique 01*) recouvre les emplois de la Fonction publique d'Etat, hospitalière et des collectivités territoriales, mais exclut les entreprises publiques. Une médiane, de salaires ou de rémunérations, partage la population en deux groupes égaux, d'un côté ceux qui gagnent davantage, de l'autre ceux qui gagnent moins. Le graphique 02 fournit des médianes de salaire pour chacune des catégories.

Champ : métropole et pays de l'OCDE
Source : OCDE et MEN-DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE

01 Accès à une profession supérieure ou intermédiaire, selon le diplôme, le sexe et le milieu d'origine (2006)

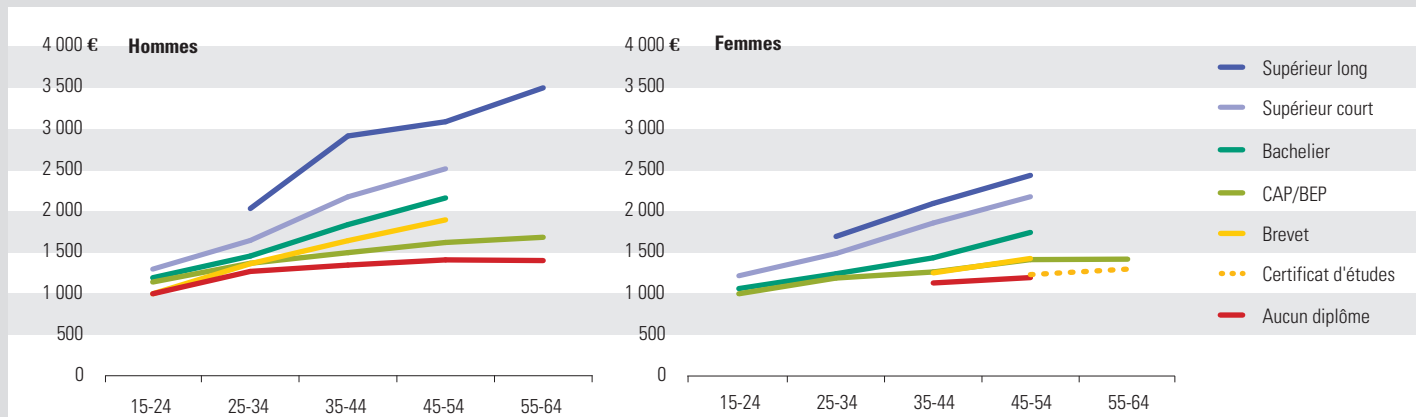


Lecture : en 2006, 81 % des hommes diplômés de l'enseignement supérieur long (histogrammes de gauche) exercent une profession supérieure ou intermédiaire (dont chef d'entreprise), pour 76 % des femmes, 75 % des jeunes dont le père est ouvrier et 83 % de ceux dont le père est cadre. Ces mêmes proportions fluctuent entre 51 % et 63 % pour les diplômés du supérieur court, entre 18 % et 32 % pour les bacheliers et entre 5 % et 13 % en deçà du baccalauréat.

Champ : personnes sorties de formation initiale depuis 2 à 9 ans (entre 1997 et 2004) et actifs (occupent ou recherchent un emploi).

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (quatre trimestres 2006)

02 Salaires mensuels déclarés en 2006, en fonction de l'âge et du diplôme, salaires médians des salariés à temps plein



Lecture : âgés de 45 à 54 ans et diplômés de l'enseignement supérieur long, la moitié des hommes déclare en 2006 percevoir un salaire net mensuel d'au moins 3 100 € (primes mensuelles incluses) et la moitié des femmes un salaire d'au moins 2 400 €. Les salaires sont formulés en euros de 2006.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi 2006 de l'INSEE (quatre trimestres)